



## Refus de changement de statut

Par **hebscope**, le **07/05/2009** à **15:58**

Bonjour,rnj'ai déposé une demande de changement de statut d'étudiant à celui de commerçant le 11 février moi et mon cogérant et jusqu'a lundi ou je suis allée à la préfecture renouveler mon titre de séjour il m'ont donné un récipissé d'un mois car d'après cette employée je vais recevoir moi et mon cogérant un courrier en recommandé rapidement.rnj'ai loué un local commercial depuis le 13 janvier et je l'ai assuré pendant un an et lors du dépôt du dossier l'instructeur me dit que jamais il ne sera refusé car ce n'est pas saturé.en plus on a fait des travaux dedans et on acheté tout le matériel informatique(ordinateurs, chaises, téléphones;;;;) pour faire un cyber café.rnnous avons décidé de nous battre pour faire valoir nos droits car nous sommes des bonnes personnes, ambitieuses et motivées pour travailler et réussir dans nos vies respectives c'est pour cela que nous avons contacté un médiateur de la république et nous aurons aussi deux avocats, un pour chacun pour résoudre ce problème ainsi que le remboursement de nos mois perdus.rnje voudrais savoir si il y'a d'autres personnes qui ont vécu ça et est ce que ça c'est bien résolu.rnbon courage

Par **anais16**, le **09/05/2009** à **21:31**

Bonjour,rnrnje n'ai pas bien compris désolée, mais le fait qu'on te dise que tu vas recevoir la décision de la Préfecture ne signifie pas qu'elle soit forcément négative. L'était-elle? Si oui, alors effectivement il te faudra faire un recours et trouver un bon avocat.rnCeci dit, était-il bien prudent de t'engager dans ce local avant même d'obtenir ton changement de statut...

Par **hebscope**, le **10/05/2009** à **16:47**

bonjour;rnmerçi pour votre message, tout d'abord, je me suis présentée à la préfecture c'est une employée qui m'a délivrée mon titre de séjour qui me l'a dit puisqu'elle avait mon dossier devant elle, me disant juste que je vais recevoir une réponse négative.rnquand au local, il est exigé d'avoir un local commercial ainsi qu'une assurance sinon jamais je me serais lancée dedans directement.rnde toute façon j'ai contacté un médiateur ainsi qu'un avocat pour me défendre ainsi que mon cogérant.rnà bientôt